
[Imprimer](#)

Paris-Saclay : la ZAC de Moulon poursuit son développement urbain

Image

L'EPA Paris-Saclay a lancé un marché pour la maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics de la ZAC de Moulon.

Constituer un quartier urbain vivant, au cœur du campus de Paris-Saclay, intégrant une mixité d'usages pour générer une dynamique de vie : telle est l'ambition principale du projet urbain de la ZAC de Moulon. Le quartier a accueilli ses premiers habitants en 2019, tandis que la construction d'une école, d'une crèche, d'une mairie annexe et de plusieurs commerces ont déjà intégré le site. Aujourd'hui, la dynamique se poursuit avec le même objectif de rendre le campus urbain attractif aussi bien en journée que le soir durant la semaine, le week-end et en toute saison en créant une véritable vie de quartier.

Après une première phase d'aménagement entre 2014 et 2022 ayant permis l'accueil de logements étudiants, de programmes d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que la constitution d'un premier quartier urbain mixte à Gif-sur-Yvette (Essonne), la ZAC de Moulon arrive à une étape importante de développement urbain, celle de la poursuite de ses programmes résidentiel et économique. Le projet vise en effet l'implantation à forte valeur ajoutée de grands comptes et de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche. Le quartier se développe en outre autour de nombreux espaces publics, à l'instar de la future place métropolitaine ou de la Plaine des Sports. A terme, il sera fréquenté par 30 000 personnes supplémentaires.

Missions d'urbaniste-coordonnateur

Dans ce contexte, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay a souhaité retenir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour poursuivre la réalisation de la ZAC de Moulon. Le titulaire du présent accord-cadre sera chargé des missions d'urbaniste-coordonnateur et du suivi des lots immobiliers, du projet d'aménagement ainsi que de la production des dossiers réglementaires. Il concevra et suivra également la mise en œuvre des espaces publics. Le titulaire pourra aussi être amené à accompagner Paris-Saclay dans la mise à jour des dossiers réglementaires de la ZAC. Il accompagnera le cas échéant l'EPA dans le processus de concertation et de représentation publique du projet.

Le périmètre d'étude et de réflexion est donc celui de la ZAC, d'une surface totale de 337 ha.

[Consulter l'avis](#)